



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 3 juin 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

24, 3^e Avenue Ouest
Lot 4 729 656
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre l'installation d'une piscine et ses aménagements (patio, enceinte, etc.) en cour avant au lieu de la cour arrière et latérale;
- ▶ Permettre que la piscine soit implantée devant la résidence et à 2,14 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 6 mètres;
- ▶ Permettre que l'enceinte (clôture) autour de la piscine soit d'une hauteur de 1,2 mètre (minimum requis par la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles) au lieu des 0,8 mètre autorisé dans la marge de recul minimale avant pour une clôture.

Le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 juin 2024 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 16 mai 2024

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe